

## Editorial

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger a pour objectif général d'améliorer la qualité et la crédibilité du Système Judiciaire. Ce programme fait de la formation des acteurs de la justice, un axe majeur du changement à conduire.

Le Catalogue de formation de l'Institut National de Formation Judiciaire Maître Demba DIALLO, entend œuvrer pleinement à la réalisation de cet objectif, en mettant à la disposition de ces acteurs et des agents de l'Administration Pénitentiaire et l'Education Surveillée, des programmes de formation qui permettent à la fois le renforcement de leurs compétences managériales, spécifiques et techniques. C'est en cela, que réside d'ailleurs, l'intérêt de la formation continue dont le but est d'adapter la qualification professionnelle à l'évolution et aux besoins mais surtout de capitaliser l'expérience pratique acquise.

En effet, le contenu du Catalogue est focalisé sur ces compétences mais aussi sur les enjeux nouveaux comme la criminalité organisée, la justice pénale internationale et communautaire etc.

Il nous faut créer des programmes attractifs, centrés sur les défis de l'heure qui sont la spécialisation et la professionnalisation du public cible de l'Institut.

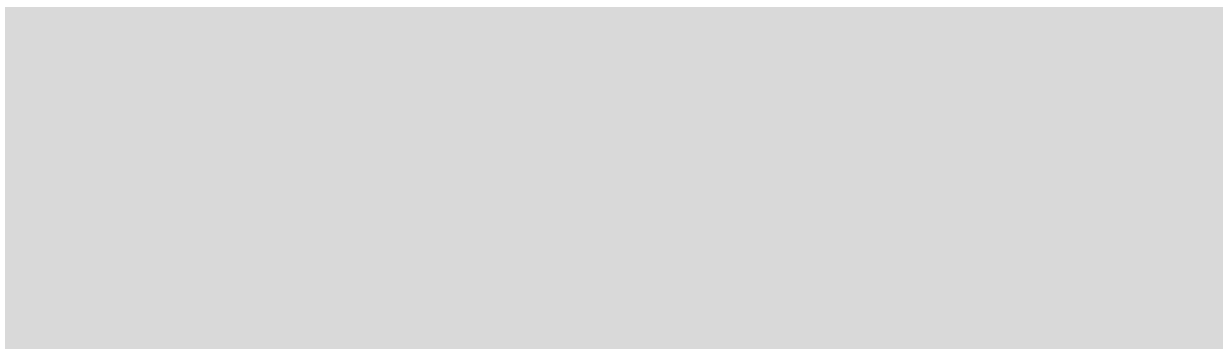
Nous formulons le vœux que ce catalogue de formation continue, résultat d'un travail collectif, puisse apporter l'amélioration souhaitée en permettant aux acteurs de la justice et d'autres de prendre les décisions qui s'imposent pour une meilleure perception de l'image de la justice.

**Bamako, le 18 Avril 2016**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Mohamed Sidida DICKO**

**Chevalier de l'Ordre National**



## INTRODUCTION :

Le Centre National de Formation des Magistrats a été créé en 1981. Comme son nom l'indique, cette école était chargée de la formation initiale et continue de magistrats exclusivement. Très tôt est apparue la nécessité d'étendre ses prérogatives aux autres corps juridiques et judiciaires. Progressivement, le Centre National de Formation des Magistrats est devenu l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) par la loi n°86-023/ANRM du 16 Janvier 1986 avec le statut de Service rattaché. L'ordonnance n°01-037/P-RM du 15 Août 2001 lui a conféré le statut d'Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique.

Aux termes de l'article 2 de cette ordonnance, L'INFJ a pour mission d'assurer :

- « - la formation professionnelle initiale des auditeurs de justice, des auxiliaires de justice et des officiers publics et ministériels ;
- le perfectionnement et la formation permanente des magistrats, des auxiliaires de justice et des officiers publics et ministériels ;
- la diffusion du droit auprès des magistrats et des auxiliaires de justice ;
- la recherche dans les domaines juridiques et judiciaires. »

L'INFJ coopère avec les établissements nationaux et étrangers d'enseignement et de formation des personnels judiciaires.

En vue d'assurer sa mission, L'Institut National de Formation Judiciaire dispose de trois (3) organes d'administration et de gestion qui sont :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- Le Conseil Scientifique et Pédagogique.

Le Décret n°493/P-RM du 11 Octobre 2001, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'INFJ, détermine les attributions et la composition des organes de l'INFJ.

La double crise institutionnelle et sécuritaire que le Mali a connue a fortement marqué les activités de l'Institut National de Formation Judiciaire Maître Demba Diallo notamment par une diminution substantielle de la subvention publique et par l'absence de recrutement dans certains corps.

Pour faire face à cette situation, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a élaboré un Programme d'Urgence adopté en Conseil des Ministres. Ce programme fait de la formation un axe prioritaire dans la réforme de la justice. Le plan d'Urgence retrace la politique de formation du département de la Justice à laquelle s'adosse le présent plan de

formation traduit en catalogue. Ce catalogue a été initié par l'Institut national de formation judiciaire sur financement de la coopération Canadienne. L'Union Européenne et d'autres partenaires ont aussi apporté un soutien technique et une contribution de qualité dans sa conception.

Le plan de formation de l'Institut National de Formation Judiciaire intervient au moment où le processus de réforme du secteur de la justice se cristallise dans des changements organisationnels importants et une nécessité encore plus grande pour chaque acteur et professionnel de la justice de se spécialiser. En effet, l'amélioration des délais de traitement des dossiers, l'amélioration de l'accessibilité du service public contribuent à l'efficacité de la justice et à l'amélioration du climat des affaires. Par ailleurs, la mise en œuvre inévitable d'outils juridiques nouveaux et la nécessité de développer des compétences à même de prendre en charge des contentieux spécialisés (en matière économique et financière, cybercriminalité, de violences sexuelles...) appellent une politique de formation adaptée aux besoins réels des professionnels.

La formation continue des personnels de la justice vise en effet à adapter leur qualification professionnelle à l'évolution et aux besoins de leur métier respectif mais aussi de capitaliser leur expérience pratique. Elle constitue un prolongement de la formation initiale et a pour vocation d'accompagner la mise en œuvre du processus de réforme du service public de la justice et de renforcer les compétences managériales, techniques et spécialisées des professionnels. Sous ces angles, elle contribue en définitive au développement personnel des agents et renforce, par là même, les capacités du système judiciaire dans son ensemble. Elle concourt ainsi à adapter les compétences du personnel de la justice aux évolutions des différents métiers et aux exigences du système judiciaire.

La formation continue des personnels de la justice a pour objet d'une part:

- d'adapter la qualification des personnels visés, aux techniques et technologies propres à leur domaine professionnel ;
- de compléter et de renouveler leurs compétences
- d'assurer leur promotion, par le biais de leur préparation à des tâches, des postes plus exigeants ou à de plus grandes responsabilités.

D'autre part, les formations devraient contribuer de façon générale à :

- Mieux maîtriser les procédures et processus du droit ;
- Assurer une administration des services et des juridictions ;
- Instaurer une bonne organisation du travail au sein des juridictions et des administrations ;
- Assurer la pluridisciplinarité dans l'approche des thèmes abordés.

A cet égard, les résultats spécifiques seraient :

- Une meilleure compréhension des problèmes juridiques judiciaires;

- Des environnements économique, social et culturel à considérer dans la prise en charge des litiges ;
- Une harmonisation et une maîtrise des pratiques professionnelles ;
- Le développement et l'entretien des compétences techniques des personnels ;
- Une maîtrise des mécanismes des droits communautaire (OHADA) et international ;
- Une meilleure prise de fonction et une intégration harmonieuse dans ces nouvelles fonctions ;
- L'instauration d'une culture de gestion et de management dans les services et les juridictions
- Une organisation et une gestion plus rigoureuses de l'information et de la communication ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques ;

### 1- Le public cible

Ce plan de formation vise à renforcer les capacités et les compétences des personnels judiciaires et des personnels administratifs qui participent à des niveaux fonctionnels, à l'administration et à la distribution du service public de la justice.

Il concerne ainsi :

- ✓ Les Magistrats qui exercent des fonctions à tous les niveaux juridictionnels aussi bien au siège qu'au parquet. Certains magistrats qui occupent des emplois de coordination ou de direction doivent aussi voir leurs capacités renforcées pour prendre en charge les fonctions auxquelles la formation initiale ne les prépare guère;
- ✓ Les personnels des greffes notamment les greffiers en chef, qu'ils soient chefs de greffes titulaires de charge ou non, les greffiers qu'ils exercent dans les juridictions ou non, les secrétaires des greffes et parquets pour la contribution de leur action à la qualité des services offerts par le greffe ;
- ✓ Les Personnels pénitentiaires (les inspecteurs, les contrôleurs, les agents administratifs, les surveillants), le plan de formation continue vient compléter l'effort de rationalisation de la formation initiale pour mettre en place les blocs de compétences nécessaires à la réalisation des tâches de coordination, de prise en charge de la détention, de management des services déconcentrés, de gestion de la sécurité et de mise en œuvre la politique de réinsertion. Aux personnels pénitentiaires il faut aussi ajouter les travailleurs sociaux qui travaillent en tant qu'éducateurs spécialisés, psychologues conseils, assistantes sociales, formateurs ou enseignants à la mise en œuvre de la politique d'éducation surveillée dont les paradigmes présentent une grande propension au changement. Dans cette perspective ils doivent faire l'objet d'une prise en charge à part entière.
- ✓ Les notaires qui sont les détenteurs et les dépositaires privilégiés de l'authenticité et qui administrent le service public de la preuve. L'importance du notaire dans la vie actuelle est évidente en ce sens qu'il est indispensable dans beaucoup d'opérations

relevant de différents pôles importants de l'économie tels l'immobilier, la vie des familles, des sociétés et le droit foncier entre autres.

- ✓ Les huissiers de justice et les commissaires priseurs pour l'exécution des décisions de justice.

Il y a lieu aussi de prendre en charge les autres personnels administratifs qui animent les domaines fonctionnels au niveau du Ministère et des autres services rattachés.

## 2- Les Modalités de la Formation

L'offre de formation continue qui est préparée et pilotée par l'INFJ est structurée de la façon suivante :

- **Sessions planifiées** : les actions de formation se déroulent dans les locaux de l'INFJ ou délocalisées dans les ressorts des Cours d'Appel, selon des modalités pédagogiques propres : séminaires, ateliers, exposés, débats etc. entre les participants et les conférenciers pour une durée de 1 à 5 jours.
- **Formation des Formateurs-Voyages d'Etudes pour les Formateurs et le Personnel d'Encadrement de l'INFJ** dans le cadre de programmes de coopération pour transmettre des connaissances pratiques ou théoriques dans un domaine spécifique ou pour des formations approfondies et pour tirer les enseignements des expériences d'autres pays pour les adapter aux besoins du Mali dans les domaines concernés ;
- **Échanges de bonnes pratiques entre professionnels** : échanges d'informations entre les acteurs de la justice (avocats, experts, enquêteurs, médecins, psychologues, etc.).
- **Cycles INFJ** : pour favoriser les activités génératrices de revenu, l'INFJ peut organiser des Cours de mise à niveau pour les jeunes diplômés dans le cadre de préparation des Examens et Concours.
- **Des stages** au sein d'un organisme de formation spécialisé au Mali ou à l'Étranger (ERSUMA, ENM de France, Ecole Nationale d'Administration du Canada, IDLO etc.)
- **Colloques** : participation aux Colloques intérieurs et extérieurs

L'offre de formation ainsi proposée a été élaborée sur la base des demandes de formation faites par les corps juridiques et judiciaires et de l'administration pénitentiaire.

Le catalogue ainsi proposé à l'usage des professionnels de la justice malienne est un agencement de modules de formations pour chaque corps concerné. Il est le résultat d'un travail collectif qui a regroupé l'ensemble du public cible et les partenaires techniques et financiers. Le plan de formation illustré dans le catalogue couvre la période 2016- 2018, c'est-à-dire la durée du Plan d'Urgence.

Catalogue de formation de l'Institut  
National de Formation Judiciaire Maître  
Demba DIALLO

2016-2018

## *I/ Formation continue des Magistrats :*

*Effectifs concernés : 514*

*Coût Total : 463 000 000*

<b>TITRE DE L'ACTIVITÉ 1 : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE</b>
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maîtriser les règles d'éthiques et de déontologie prévues par le code d'éthique</li> <li>❖ Identifier les bonnes pratiques</li> <li>❖ Appréhender la notion et les actes constitutifs de faute professionnelle</li> <li>❖ Amorcer un changement de comportement.</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Focus sur les standards internationaux sur l'éthique et la déontologie : les principes des Nations Unies</li> <li>❖ Les Standards européens ;</li> <li>❖ Le rôle de l'Inspection des Services Judiciaires, du Conseil Supérieur de la Magistrature dans la prévention des violations du code de déontologie.</li> <li>❖ Secret de l'information judiciaire et le droit à l'information du public : portées et limites</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrats de tous ordres, magistrats des Cours et Tribunaux</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : janvier, avril, juillet, octobre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers conférences</b>
<b>Évaluation de la session : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 9 000 000</b>
<b>Total budget : 36 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITÉ 2: MANAGEMENT DES JURIDICTIONS, SERVICES CENTRAUX, GREFFES etc</b>
<b>Nombre de sessions : 3</b>
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en œuvre de nouvelles méthodes de management des juridictions</li> <li>❖ Améliorer l'ouverture de la justice sur les réalités économiques et sociales ;</li> <li>❖ Concevoir et mettre en œuvre des solutions managériales adaptées</li> <li>❖ Conduire les changements intervenus</li> </ul>
<b>Activités à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Focus sur l'évolution économique et sociale de l'environnement des juridictions</li> <li>❖ Echange sur l'organisation et le fonctionnement des juridictions</li> <li>❖ Initiation au management par la qualité</li>   <li>❖ Conduite du changement (la chaîne pénale, commerciale et civile ; l'informatisation ;</li> <li>❖ La mise en place des pôles spécialisés)</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Chefs de juridiction et de parquets, Présidents de chambre, Avocats Généraux, Chefs des Services Centraux, Vices Présidents des juridictions, les Premiers Substituts des Parquets, Greffiers en Chef, Régisseurs des prisons et Cadres INFJ</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 2 jours</b>
<b>Période : février, mai et novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : ateliers, séminaires, tables-rondes</b>
<b>Évaluation de la session : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 8000 000</b>
<b>Total budget : 24 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 3: CRIMINALITE ORGANISEE : TERRORISME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE, LA CYBERCRIMINALITE, LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ( LUTTE CONTRE L'IMPUNITE) ETC.</b>
<b>Nombre de Sessions : 6</b>
<p><b>Description :</b></p> <p>La société de l'information outre la sophistication des transactions internationales a promu le démantèlement des frontières permettant à des groupes organisés mal intentionnés de sévir. Le terrorisme, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic des stupéfiants, le trafic des armes sont au cœur de la criminalité organisée qui transcende les frontières des Etats. Il faut la prévenir et la réprimer partout où elle existe pour favoriser un climat économique et des affaires saines et durables.</p> <p><b>objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Permettre aux participants de maîtriser les mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée ;</li> <li>❖ Développer les aspects liés au terrorisme, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic des stupéfiants, le trafic des armes, la lutte contre la corruption, la délinquance économique et financière, la promotion et la protection des droits de l'homme.</li> </ul>
<p><b>Actions à mener</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La protection des données à caractère personnel, les dispositions de confidentialités applicables aux activités bancaires, commerciales et autres transactions suspectes;</li> <li>❖ Procédure d'identification, de dépistage, gel, saisie, confiscation des instruments et des produits du crime ;</li> <li>❖ la jurisprudence internationale sur le blanchiment d'argent ;</li> <li>❖ présentation des mécanismes institutionnels de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;</li> <li>❖ présentation des instruments juridiques de protection et de promotion des droits de l'Homme.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Magistrats du Parquet, du Siège, de l'Instruction, des Pôles Economiques et Financiers, du Pôle Judiciaire Spécialisé, Officiers de Police judiciaire et membres de la Section des Comptes</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 5 jours</b>
<b>Période : janvier, avril, mai, juillet, octobre et décembre</b>
<b>Evaluation : fiche d'évaluation</b>

<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 9 000 000</b>
<b>Budget total : 54 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 4 : LES CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET JURISPRUDENTIELS</b>
<b>Nombre de sessions : 3</b>
<p><b>Description :</b>  La vie d'une nation est ponctuée de changements législatifs fréquents qui ont un impact sur le travail du juge et du magistrat, sur l'organisation et l'administration de la justice. Il est important alors d'imprégner les professionnels de la teneur et de la portée des lois nouvellement édictées au cours d'une période donnée. Cette formation entre dans le cadre de la démarche d'harmonisation des pratiques judiciaires.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Information/ formation des magistrats et des auxiliaires de justice pour une meilleure compréhension des nouveaux textes ;</li> <li>❖ Informer les participants sur les évolutions législatives, leur portée et les changements induits ;</li> <li>❖ Mettre en évidence les rapports éventuels entre la jurisprudence antérieure et les nouvelles dispositions législatives ;</li> <li>❖ Adapter l'institution judiciaire aux changements pertinents introduits par ces lois nouvelles ;</li> <li>❖ Uniformiser l'interprétation de la loi nouvelle (pouvoir d'interprétation du juge, par exemple) ;</li> </ul>
<p><b>Actions à mener</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des nouveaux textes</li> <li>❖ Capacité à interpréter les nouveaux textes et des décrets d'application</li> <li>❖ Portée et changements induits par les nouveaux textes</li> <li>❖ Impact des nouveaux textes sur la jurisprudence</li> <li>❖ Nouvelle loi modifiant une loi</li> <li>❖ Focus sur les nouvelles jurisprudences et les revirements jurisprudentiels.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrats de la Cour Suprême, des Cours d'Appel et des tribunaux et justices de Paix</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 2 à 3</b>
<b>Période : mars septembre et décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : tables-rondes, séminaires, ateliers, conférences</b>
<b>Évaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 8 000 000</b>
<b>Total budget : 24 000 000</b>

<b>TITRE de l'ACTIVITE 5 : LES TECHNIQUES DE RÉDACTION DES ARRÊTS ET DES JUGEMENTS</b>
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<b>Objectif spécifique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ renforcer les capacités de participants en matière de rédaction des arrêts et des jugements</li> </ul>
<b>Actions à mener</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des différentes rubriques de l'arrêt et du jugement</li> <li>❖ Communication sur les méthodes d'élaboration et de rédaction</li> </ul>
<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrat des Tribunaux des Ordres Administratifs et judiciaires</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 2 à 3 jours</b>
<b>Période : mars, mai, juillet, novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques</b>
Séminaires, ateliers, échanges
<b>Evaluation de la session : fiche dévaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 9 000 000</b>
<b>Total budget : 36 000 000</b>

<b>TITRE de l'ACTIVITE 6 : ANGLAIS</b>
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<p><b>Description</b> : L'anglais juridique est différent de l'anglais général parce qu'il fait appel à un vocabulaire et à des structures spécifiques au domaine juridique.</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Comprendre les documents juridiques écrits en anglais</li> <li>❖ S'exprimer en anglais</li> <li>❖ Rédiger en anglais</li> </ul>
<p><b>Actions à mener</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Analyse de textes et de dialogues juridiques</li> <li>❖ Vocabulaire spécifique au monde juridique</li> <li>❖ Structures grammaticales et syntaxiques fondamentales</li> <li>❖ Compréhension orale et écrite</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrat des Cours et Tribunaux, des Services Centraux, personnel d'encadrement de l'INFJ et Ordres Professionnels</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 20</b>
<b>Nombre de jours : 1 à 5 jours</b>
<b>Période : février, avril, août, novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques</b> : Dialogue (test écrit et oral) etc.
<b>Evaluation de la formation</b> : fiche de formation
<b>Coût d'une session : 8 000 000</b>
<b>Total budget : 32 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 7 : LES PROCÉDURES DE MARCHÉ PUBLICS</b>
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appréhender les difficultés propres aux procédures spécifiques : dialogue compétitif, marchés négociés et fractionnés</li> <li>❖ Suivre parfaitement la procédure d'un marché public</li> <li>❖ Savoir exécuter et gérer un marché public</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rappel des principes fondamentaux</li> <li>❖ Analyse des candidatures et des offres</li> <li>❖ La sous-traitance</li> <li>❖ L'exécution financière des marchés</li> <li>❖ Les principes applicables en matière de responsabilité pénale dans l'exécution des marchés publics</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Magistrats des Ordres administratifs et judiciaires effectivement impliqués : juges administratifs, magistrats des pôles Economiques et Financiers, juges au siège des Cours et Tribunaux, Présidents des Chambres d'Accusation, experts judiciaires.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 50</b>
<b>Nombre de jours : 3 à 5 jours</b>
<b>Période : avril, mai, septembre, décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers</b>
<b>Évaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût par session : 11 000 000</b>
<b>Budget total : 44 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
<b>Nombre de sessions : 2</b>	
<b>Objectifs spécifiques :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ initier les participants aux enjeux des ressources humaines</li> <li>❖ offrir aux participants une vision globale de la gestion des ressources humaines ;</li> </ul>	
<b>Actions à mener :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Evaluation du personnel : suivi et exploitation des résultats ;</li> <li>❖ Gestion prévisionnelle des compétences ;</li> <li>❖ Gestion de la motivation</li> <li>❖ Les leviers de la performance</li> <li>❖ Gestion du changement</li> <li>❖ Communication : quoi communiquer, quand communiquer et comment communiquer?</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services centraux, greffiers en chefs, chefs de juridictions de tous ordres, Cadres du Ministère et de l'INFJ etc.</li> </ul>	
<b>Nombre participants par session : 30</b>	
<b>Nombre de jours : 2 à 3</b>	
<b>Période : mai, octobre</b>	
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers, conférences-débats</b>	
<b>Évaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>	
<b>Budget</b>	
<b>Coût par session : 9 000 000</b>	
<b>Budget total : 18 000 000</b>	

<b>TITRE de l'ACTIVITE 9 : DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROIT INTERNATIONAL : DROIT OHADA, DROIT PENAL INTERNATIONAL (les Cours de Justice Communautaires et la Cour Pénale Internationale etc.)</b>
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<p><b>Description:</b> l'assainissement de l'environnement juridique des affaires au niveau de l'espace communautaire reste un facteur déterminant pour d'une part sécuriser les investissements et d'autre part améliorer la sécurité juridique et judiciaire de l'environnement économique de l'espace régional.</p> <p>Le droit pénal international (Extradition, Coopération Internationale dans le cadre de la lutte contre le Terrorisme et le Blanchiment des Capitaux) est un enjeu important qu'il faille maîtriser.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> maîtriser les règles et principes qui gouvernent la gestion des contentieux relatifs aux actes uniformes; connaître le droit pénal international ;</p>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les actes uniformes par thème (bail commercial, vente, saisie immobilière, recouvrement des créances...)</li> <li>❖ Présentation des instruments internationaux et nationaux en matière d'extradition ;</li> <li>❖ Comprendre les mécanismes de fonctionnement de la CPI et d'autres juridictions internationales</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrats des Services centraux et des tribunaux de commerce, du travail, Présidents des chambres d'accusation, magistrats du Parquet, juges au siège et d'instruction.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 50</b>
<b>Nombre de jours : 2 à 4 jours</b>
<b>Période : mars, juin, juillet, décembre</b>
<p><b>Méthodes pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaires-ateliers, conférences</li> </ul>
<b>Évaluation de la formation : fiche de formation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 15 000 000</b>
<b>Total budget : 60 000 000</b>

TITRE DE L'ACTIVITE 10 : LE FONCIER
<b>Nombre de sessions : 3</b>
<b>Description</b> : Le contentieux foncier est des plus importants aussi bien devant le juge administratif que devant le juge judiciaire. Cette importance s'explique par le fait que la terre comme toujours est un enjeu souvent même de vie ou de mort dans la société malienne. Cet enjeu économique crée de nombreux litiges dont l'aboutissement est gage de stabilité et de paix sociale.
<b>Objectif spécifique</b> : maîtriser les règles et principes qui gouvernent la gestion du foncier;
<b>Actions à mener</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Connaitre la législation foncière,</li> <li>❖ Appréhender le rôle respectif des administrations en charge du foncier</li> <li>❖ Connaitre le rôle des différents juges compétents en matière foncière</li> <li>❖ Maîtriser les infractions en matière foncière</li> </ul>
<b>Public cible</b> Magistrats des ordres administratifs et judiciaires, Notaires, Avocats, Huissiers, Commissaires Priseurs et Experts Judiciaires
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 5jours</b>
<b>Période</b> : mai, juillet et novembre
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers</b>
<b>Évaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 10 000 000</b>
<b>Total budget : 30 000 000</b>

TITRE DE L'ACTIVITE 11 : LE CONTENTIEUX ELECTORAL
<b>Nombre de sessions : 4</b>
<p><b>Description:</b> Les élections au Mali comme partout dans le monde sont le socle de la démocratie. Elles sont cependant sujettes à de nombreux litiges dont le règlement judiciaire est déterminant dans l'acceptation de ces élections.</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> maîtriser le code électoral, la charte des partis, la Constitution etc.</p>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les innovations de la loi électorale ;</li> <li>❖ La répartition de compétences entre juges judiciaire et administratif en matière électorale ;</li> <li>❖ Les pouvoirs du juge de l'élection ;</li> <li>❖ Les infractions en matière électorale ;</li> <li>❖ La Charte des Partis Politiques.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b> Magistrats des ordres administratifs et judiciaires</p>
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période :</b> juin, août, octobre, décembre
<b>Méthodes pédagogiques :</b> séminaires-ateliers
<b>Évaluation de la formation :</b> fiche d'évaluation
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 9.000.000</b>
<b>Total budget : 36.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 12 : PRATIQUE DU CONTENTIEUX FISCAL ET DOUANIER</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<p><b>Description</b> : Le contentieux fiscal et douanier est important à connaître au regard de la place qu'il occupe dans les Finances Publiques.</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> : Maitriser toutes les règles, mécanismes et procédures du contentieux fiscal ; connaître les spécificités de ce contentieux.</p>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La fraude fiscale.</li> <li>❖ La fraude douanière ;</li> <li>❖ La répression;</li> <li>❖ La transaction en matière fiscale et douanière</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Magistrats des ordres administratifs et judiciaires, Magistrats des Pôles Economiques et Financiers.</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : avril, septembre et décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques</b> : séminaires-ateliers
<b>Evaluation de la formation</b> : fiche d'évaluation
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 9 000 000</b>
<b>Budget total : 27 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 14 : LE CONTENTIEUX DE LA RESPONSABILITE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<b>Description</b> : L'Etat, dans la mise en œuvre du service public accomplit des activités qui souvent peuvent mettre en jeu sa responsabilité. <b>Objectifs spécifiques</b> : maitriser la notion et les cas de la mise en jeux de la responsabilité de l'Etat
<b>Actions à mener</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les notions de responsabilité administrative et judiciaire;</li> <li>❖ Réparation des dommages nés à la suite de la mise en œuvre de l'action administrative ;</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Magistrats de l'ordre administratif et judiciaire, Commissaires du Gouvernement</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : juin et novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 9.000.000</b>
<b>Budget total : 18.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 15 : LA MINORITE PENALE</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<b>Description :</b> La récurrence de la criminalité implique les Enfants qui bénéficient d'un traitement spécial. L'augmentation du nombre d'Enfants auteurs ou victimes d'infractions nécessite une forte implication des juges en charge de connaître les dossiers de ces Enfants.
<b>Objectifs spécifiques :</b> maitriser la notion de minorité pénale
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les infractions pour mineurs ;</li> <li>❖ Traitement pénal des cas d'infractions pour mineurs ;</li> <li>❖ Protection de l'enfant en situation difficile.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Juges des Enfants, magistrats du parquet, assistantes sociales.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : juin et novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 9.000.000</b>
<b>Budget total : 18.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITÉ : INFORMATIQUE (Public Cible formé par l'INFJ)</b>
<b>Nombre de sessions : 2</b>
<b>Description :</b> l'utilisation de l'outil informatique est une nécessité du monde moderne compte tenue de la complexité des actions et des besoins. C'est pourquoi l'initiation à l'informatique s'avère être plus qu'un impératif.
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Connaître les principales fonctions logiciel (tableur) et les leurs produits associés (Excel, Word, power point etc.)</li> <li>❖ Comprendre les bases des dénominateurs communs de tous les logiciels de traitement de texte, tableurs, présentation, gestion de base de données, gestion du courrier.</li> <li>❖ Maitriser internet</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Logiciel de traitement de texte, tableurs, présentation, gestion de base de données, gestion du courrier</li> <li>❖ Installation de logiciel</li> <li>❖ Recherche sur internet</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Magistrat des Cours et Tribunaux, Greffiers, Secrétaires de Greffes et Parquets, Personnel de l'Administration Pénitentiaire.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 20</b>
<b>Nombre de jours : 5</b>
<b>Période : à déterminer</b>
<b>Méthodes pédagogiques : à déterminer par l'animateur</b>
<b>Évaluation : fiche d'évaluation</b>
<b>Coût d'une session : 3 000 000</b>
<b>Budget total : 6 000 000</b>

## ***II/ Formation continue des Greffiers, secrétaires de greffes et parquet :***

***Effectif concerné : 504***

**Coût Total : 90 000 000**

<b>TITRE DE L'ACTIVITÉ 1 : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE</b>
<b>Nombre de sessions : 3</b>
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maîtriser les règles d'éthiques et de déontologie prévues par le code d'éthique des Greffiers, Secrétaires de Greffes et Parquets ;</li> <li>❖ Identifier les bonnes pratiques ;</li> <li>❖ Appréhender la notion et les actes constitutifs de faute professionnelle ;</li> <li>❖ Amorcer un changement de comportement.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Greffiers en Chef, Greffiers, Secrétaires de Greffes et Parquets.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : avril, juillet, octobre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers conférences</b>
<b>Évaluation de la session : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget</b>
<b>Coût d'une session : 9 000 000</b>
<b>Total budget : 27 000 000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 2 : LES PIÈCES D'EXECUTION ET L'ORGANISATION DU CASIER JUDICIAIRE</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<b>Description</b> : les pièces d'exécution et le casier judiciaire sont deux domaines dont l'établissement correcte permet non seulement la bonne exécution des décisions de justices mais aussi d'assurer la fiabilité. <b>Objectif spécifique</b> : maitriser l'établissement des pièces d'exécution et le casier judiciaire
<b>Actions à mener</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Établissement des pièces d'exécution ;</li> <li>❖ Le Casier judiciaire</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les greffiers en chef, tous Greffiers et Secrétaires de Greffes et Parquets.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : mai, juillet, octobre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 7.000.000</b>
<b>Budget total : 21.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 3 : LA GESTION DES SCELLES</b>	
<b>Nombre de Sessions :</b>	<b>3</b>
<b>Description :</b>	la gestion des scellés concerne aussi bien les magistrats que les greffiers.
<b>Objectif spécifique :</b>	maîtriser la gestion des scellés
<b>Actions à mener :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La décision de mise en scellé ;</li> <li>❖ La conservation des objets mis sous scellé ;</li> <li>❖ Le sort des scellés (main levée par exemple)</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les greffiers en chefs, greffiers, secrétaires de greffes et parquets.</li> </ul>
<b>Nombre participants par session :</b>	<b>40</b>
<b>Nombre de jours :</b>	<b>3</b>
<b>Période :</b>	<b>avril, septembre, décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques :</b>	<b>séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation :</b>	<b>fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>	
<b>Coût d'une session :</b>	<b>7.000.000</b>
<b>Budget total :</b>	<b>21.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 4 : LA TENUE DES REGISTRES, REPERTOIRES, FORMULAIRES DE L'OHADA ET LA DELIVRANCE DES ACTES</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<b>Description:</b> la bonne tenue de ces documents ainsi que leur conservation sont essentielles dans la gestion du greffe. <b>Objectifs spécifiques :</b>
❖ maîtriser le contenu de ces actes, répertoires, formulaires etc.
<b>Actions à mener :</b>
❖ présentation des répertoires, registres ;
❖ la nature des actes ;
❖ présentation du registre du Commerce et du crédit immobilier
<b>Public cible</b>
• les greffiers en chefs, greffiers, secrétaires de greffes et parquets des Cours et Tribunaux.
<b>Nombre participants par session : 40</b>
:
<b>Nombre de jours : 4</b>
<b>Période : avril, juin, août.</b>
<b>Méthodes pédagogiques :</b> séminaires, ateliers pratiques, séminaires, tables-ronde
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 7.000.000</b>
<b>Budget total : 21.000.000</b>



***III/Formation continue du personnel de  
l'Administration pénitentiaire et de  
l'Education surveillée :***

***Effectifs concernés : 668***

**Coût Total : 114 000 000**

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 1 : L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<p><b>Description:</b> la déontologie est un ensemble de droits et de devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et les détenus ou le public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Objectifs spécifiques</b> : renforcer la culture et l'identité professionnelle des agents, facteur de motivation et de cohésion ; garantir l'exemplarité.</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation du code de déontologie ;</li> <li>❖ Standards d'éthiques et de pratiques professionnelles</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillants de prison, Inspecteurs, Contrôleurs, Travailleurs Sociaux, etc.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : juin, octobre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : exposés, tables-ronde, débats, séminaires-ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 11.000.000</b>
<b>Budget total : 22.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 2: LA GESTION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<b>Description :</b> le milieu carcéral est un milieu de concentration humaine (détenus, agents visiteurs,) qu'il faut savoir réguler.
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place une culture et une politique efficace de gestion au sein des établissements pénitentiaires ;</li> <li>❖ Comprendre et caractériser les processus de gestion.</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des différentes situations;</li> <li>❖ Solutions possibles à développer.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillants de prison, régisseurs, travailleurs sociaux, etc.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 2</b>
<b>Période : juillet et novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : atelier de formation, visite de prison, exercices pratiques</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 16.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 3: LA SECURITE PENITENTIAIRE (LA FOUILLE, CONTRÔLE DE CLE ET OUTILS)</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<b>Description:</b> La fouille est l'ensemble des techniques utilisées par l'agent pénitentiaire pour prévenir, empêcher ou saisir tout objet ou substances prohibés dans l'établissement pénitentiaire.
<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sécurisation de l'établissement pénitentiaire</li> <li>❖ Sécurité et sûreté des détenus, du personnel et des usagers du service public pénitentiaire</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des techniques de fouilles ;</li> <li>❖ Présentation des mesures de prévention.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régisseurs, Surveillants de prison, Inspecteur, Contrôleur, Travailleurs sociaux, Chefs des Services Régionaux de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education surveillée.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 25</b>
<b>Nombre de jours : 2</b>
<b>Période : aout, septembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : atelier de formation, visite de prison, exercices pratiques</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 16.000.000</b>

TITRE DE L'ACTIVITE 4 : DETENTION ET DROITS DE L'HOMME .
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<p><b>Description:</b> les droits de l'Homme sont regroupés autour de la notion selon laquelle tout être humain possède des droits universels, inaliénables, quelque soit le droit en vigueur dans l'Etat ou groupe d'Etats où il se trouve, quelles que soient les coutumes au niveau local, liées à l'ethnie, à la nationalité ou à la religion</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Amener les agents à connaître et à respecter les droits de l'Homme et les droits des détenus en particulier</li> <li>❖ Connaître des instruments juridiques nationaux et internationaux ayant un rapport avec les droits de l'Homme pour éviter aux détenus tout traitement cruel, inhumain et dégradant ;</li> <li>❖ Vulgariser les droits de l'Homme en milieu carcéral</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des instruments juridiques ;</li> <li>❖ Présentation des droits à protéger ;</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régisseurs, Surveillants de prison, Inspecteurs, Contrôleurs, Travailleurs sociaux et autres acteurs.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 50</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : juin, octobre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires-ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 10.000.000</b>
<b>Budget total : 20.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 5 : LA CLASSIFICATION DES DETENUS EN MILIEU CARCERAL</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<p><b>Description:</b> la classification des détenus est un processus continu qui va de leur admission à la fin leur peine.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'assurer que les détenus sont placés dans le milieu carcéral qui répond le mieux à leurs besoins en matière de programme et de détention ;</li> <li>❖ Permettre aux détenus de réussir leur réinsertion personnelle et sociale tout en assurant la sécurité des établissements pénitentiaires.</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation de la classification ;</li> <li>❖ Intérêt de la classification ;</li> <li>❖ Finalité de la classification.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régisseurs, Surveillants de prison, Inspecteurs, Contrôleurs, Travailleurs sociaux et autres acteurs.</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : septembre, octobre et décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : exposés, tables-rondes, débats.</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 24.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 6 : LA REINSERTION SOCIALE.</b>
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<p><b>Description:</b> La notion de réinsertion fait référence au retour du détenu à la société, une fois sa peine purgée. Celui-ci, par l'infraction rompt le contrat social. Il s'agit alors de faire en sorte qu'une fois sa dette payée à la société, le délinquant redevienne un acteur à part entière de cette société. D'où la nécessité pour la peine de revêtir, outre un aspect strictement punitif, une dimension éducatrice, socialisante afin de transformer le criminel en un citoyen modèle.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer les capacités des personnels pénitentiaires dans le domaine de la réinsertion des détenus</li> <li>❖ Préparer et faciliter la réinsertion sociale des détenus ;</li> <li>❖ Diminuer la récurrence des détenus</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation de la réinsertion ;</li> <li>❖ Comment la préparer ;</li> <li>❖ Rôle des assistants sociaux et autres acteurs.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailleurs sociaux ;</li> <li>• Surveillants de prison, inspecteurs, contrôleurs, agents) ;</li> <li>• Formateurs techniques (agronomes, enseignants etc.)</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 60</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : mai et septembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : exposés, séminaires-ateliers et visite d'ateliers de formation</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 16.000.000</b>

## ***IV/Formation continue des notaires :***

***Effectif concerné : 35***

**Coût Total : 25 000 000**

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 1 : DEONTOLOGIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>
<b>Nombre de Sessions : 1</b>
<b>Description:</b> importance du code d'éthique et déontologique dans la pratique notariale. <b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maîtriser les règles d'éthiques et de déontologie ;</li> <li>❖ Identifier les bonnes pratiques et les fautes professionnelles.</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation du statut des notaires ;</li> <li>❖ Présentation du code déontologique et des standards internationaux.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notaires</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 35</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : juillet</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 16.000.000</b>

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 2 : DROIT DES SURETES, DROIT DOMANIAL ET FONCIER, DROIT DES SOCIETES ETC.</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<b>Description:</b> le notaire joue un rôle important dans les opérations économiques (élaboration des statuts des sociétés, les contrats etc.) et dans l'authentification des actes qu'il délivre. <b>Objectif spécifique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer les compétences des notaires dans ces domaines en assurant leur formation pour améliorer la qualité des services et sécuriser les actes notariés</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des actes uniformes relatifs aux suretés et au droit des sociétés ;</li> <li>❖ Présentation des actes notariés ;</li> <li>❖ Présentation du code domanial et foncier.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notaires</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 35</b>
<b>Nombre de jours : 3</b>
<b>Période : septembre, novembre et décembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 24.000.000</b>

## ***V/ Formation continue des huissiers et commissaires priseurs***

***Effectif concerné : 106***

**Coût Total : 40 000 000**

<b>TITRE DE L'ACTIVITE 1 : DEONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE, REDACTION DES ACTES D'HUISSIER ET D'AUTRES ACTES DE PROCEDURE.</b>
<b>Nombre de Sessions : 3</b>
<b>Description:</b> les Huissiers de justice et les Commissaires Priseurs sont des auxiliaires de justice dont le rôle est essentiel dans l'exécution des décisions de justice. <b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Améliorer la pratique professionnelle de ces acteurs par la maîtrise des règles d'éthique et de déontologie ;</li> <li>❖ Comprendre les actes constitutifs de faute professionnelle.</li> </ul>
<b>Actions à mener :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation du code d'éthique et de déontologie ;</li> <li>❖ Présentation du statut des Huissiers et des Commissaires Priseurs.</li> <li>❖ Standards d'éthiques et de pratiques professionnelles.</li> </ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huissiers, Commissaires Priseurs</li> </ul>
<b>Nombre de participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 2</b>
<b>Période : mai, juillet et septembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 24.000.000</b>

TITRE DE L'ACTIVITE 2 : VOIES D'EXECUTION ET PROCEDURES SIMPLIFIEES
<b>Nombre de Sessions : 2</b>
<p><b>Description:</b> les voies d'exécution et les procédures simplifiées occupent une place importante dans la maîtrise et l'application du droit communautaire (OHADA). Il est donc nécessaire pour les Huissiers et les Commissaires Priseurs de les comprendre.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maîtriser les textes relatifs à l'exécution des décisions de justice ;</li> <li>❖ Lutter contre l'impunité.</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des textes ;</li> <li>❖ Difficultés d'application et d'interprétation rencontrées.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huissiers, Commissaires Priseurs</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 40</b>
<b>Nombre de jours : 2 à 3 jours</b>
<b>Période : septembre, novembre</b>
<b>Méthodes pédagogiques : séminaires, ateliers</b>
<b>Evaluation de la formation : fiche d'évaluation</b>
<b>Budget :</b>
<b>Coût d'une session : 8.000.000</b>
<b>Budget total : 16.000.000</b>

**VI/ INGENIERIE PEDAGOGIQUE,  
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INFJ,  
FORMATION DES FORMATEURS.**

<b>TITRE DE L'ACTIVITE : FORMATION DES FORMATEURS, FORMATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'INFJ</b>
<b>Nombre de Sessions : permanent</b>
<p><b>Description:</b> L'INFJ est chargé de la planification et de l'organisation des sessions de formation. À ce titre, il faut renforcer la capacité de son personnel ainsi désigné en ingénierie pédagogique et en organisation administrative adéquate pour la bonne exécution des activités pédagogiques et managériales.</p> <p>L'INFJ doit aussi disposer d'un réseau de formateurs.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Assurer la formation de l'encadrement de l'INFJ et son personnel administratif (voyages d'études, séminaires, stages, participation aux colloques) pour connaître les évolutions pédagogiques et les innovations dans la gestion administrative ;</li> <li>❖ Assurer la formation des formateurs (voyages d'études, séminaires, stages, participation aux colloques) pour connaître les évolutions pédagogiques.</li> </ul>
<p><b>Actions à mener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Participation aux séminaires de formation, colloques, formation des formateurs etc.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel de l'encadrement, personnel administratif de l'INFJ et les Formateurs INFJ.</li> </ul>
<b>Nombre participants par session : 15</b>
<b>Nombre de jours : à préciser selon le cas</b>
<b>Période : permanent</b>
<b>Méthodes pédagogiques : participation aux séminaires, ateliers, colloques à l'intérieur et à l'extérieur.</b>
<b>Suivi-Evaluation: assuré par la Direction Générale, le Comité Scientifique et Pédagogique.</b>
<b>Budget prévisionnel : 35.000.000</b>

**Coût : 35 000 000**

## ***VII/ SUIVI- EVALUATION :***

Le présent catalogue est évalué annuellement par le Conseil Scientifique et Pédagogique qui a pour missions d'approuver le contenu des programmes de formation.

**Coût** : 3.000.000

**Coût Général du catalogue de formation 2016-2018** : 770 000 000